



Département de Seine-et-Marne

Avis d'information

La commune de Pontault-Combault est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

Conformément aux dispositions des articles L2313-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales, la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget annexe de la Régie Genyo et les budgets primitifs de l'exercice 2026 du SIPPEREC et de son budget annexe de la Régie Genyo, sont mis à la disposition du public, à compter du 12 janvier 2026 et ce pour un 1 mois, sur le site internet de la commune : <https://actes.pontault-combault.fr/>

Fait à Pontault-Combault, le 12 janvier 2026



Le maire,
Gilles BORD

Hôtel de Ville

107, avenue de la République 77347 Pontault-Combault Cedex – www.pontault-combault.fr/Ma mairie 24h/24 - tél : 01 70 05 47 00

Toute correspondance doit être adressée à l'attention du Maire